

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Paluszkiewicz

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.